

Session Plénière du 18 Février 2021

Rapport N° 21.01.08 – COP régionale : Massifier la mobilisation et le passage à l'acte pour répondre aux objectifs climat et de transition écologique du SRADDET CVL

Intervention de Michel CHASSIER

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Dans votre présentation au mois d'octobre, vous reconnaissiez le manque de lisibilité de cet accord, et la nécessité de constituer une « *gouvernance structurée avec des rôles clairement identifiés* », eu égard à la *complexité du projet* et compte tenu de la *multitude des acteurs*.

Pour traduire ce jargon technocratique dans le langage populaire, « *une vache y r'trouverait point son viau !* »

Nous avons également pointé la « gouvernance » de ce machin, avec la présence d'une ONG internationale, anciennement dirigée par Monsieur Pascal CANFIN (ex EELV, devenu LREM).

Une ONG qui curieusement reçoit des financements de la Commission européenne.

Enfin, comme toutes ces instances démocratie dite « participative » les modalités de composition de cet « *échantillon représentatif de la population* » a de quoi laisser dubitatif, sans compter qu'on y trouve également un certain nombre d'associations militantes déjà subventionnés par la Région, voire des prestataires comme le réseau « Oxygène » ou et partenaires comme le groupement EcoAct, le Groupe Rouge Vif ou le Comité 21 Grand Ouest.

Il est clair par conséquent que dans cette instance les institutionnels vont peser davantage que les citoyens, eux-mêmes encadrés par des associations et des militants ouvertement engagés dans une démarche politique.

Mais ce que nous ne saurions accepter, c'est que cette COP régionale soit directement intégrée dans un rôle qui n'est plus consultatif mais carrément décisionnel, en imposant son point de vue à une assemblée d'élus, qui seule dispose de la légitimité démocratique.

Et on voit bien que cette mobilisation accrue qui est demandée s'inscrit dans un calendrier où il faut encore accentuer la pression sur les citoyens, les « éduquer », le terme n'est pas employé, mais c'est bien cela que signifie de « la sensibilisation de plus grand nombre. »

Mais encore une fois il s'agit, comme pour la convention dite « citoyenne » d'une information à sens unique et totalement biaisée.

Cette idée qui consiste à faire valider une politique par des fondements scientifiques n'est pas nouvelle.

Elle est à l'origine des 2 totalitarismes du XXème et des dizaines de millions de victimes qu'ils ont causé à travers le monde, plus de 100 millions de morts pour le communisme, ce qui ne les empêche pas d'avoir toujours droit de cité.

Et pourtant les scientifiques étaient nombreux à voir le marxisme comme une vérité scientifique, il suffit de se replonger dans la France des années 50, c'était quasiment l'idéologie dominante et, déjà à cette époque, le sens de l'histoire, inéluctable.

De même il était très risqué d'oser contester cette idéologie, sous peine de se voir qualifié d'anticommuniste primaire.

Aujourd'hui les lendemains qui chantent ne sont plus rouges mais verts, cela paraît moins sanglant, mais la démarche est similaire, et le fait d'introduire un « conseil scientifique » dans le schmilblick pour donner un gage de sérieux n'y change rien.

Et si la composition de ce conseil n'est pas affichée sur le site de la COP, on peut facilement comprendre, comme au sein du GIEC, que les spécialistes du climat sont loin d'y être majoritaires.

Mais je ne vais relancer le débat, je crois d'ailleurs qu'il est déjà interdit, ce qui démontre bien que nous sommes aux antipodes d'une démarche scientifique sérieuse, qui implique une confrontation des points de vue.

J'ai déjà cité ici-même Claude Bernard, le père de la méthode expérimentale, « *là où l'on crie, il n'y a pas de science.* »

Nous sommes tout au contraire dans une démarche idéologique, dans un processus où tous les moyens sont bons pour, dites-vous, « sensibiliser » la population, concrètement il s'agit bel et bien d'une forme de propagande, au sens étymologique du terme.

Le SRADDET a été adopté, sans nous car nous avons émis un certain nombre de réserves, mais la Région n'a nul besoin de la COP pour le mettre en oeuvre.



Par contre, alors que nous entrons dans la période de campagne électorale pour le renouvellement de notre assemblée, il se trouve que ces actions de communication, de sensibilisation et de mobilisation de la population se confondent au moins en partie avec un discours électoral, ce qui reviendrait à utiliser les moyens de la Région au service d'un candidat ou d'une coalition de candidats, ce que la loi interdit formellement.

C'est pourquoi, afin d'éviter tout contentieux, nous demandons à compter du 1^{er} mars la suspension des travaux de la COP régionale, dont ne manquerons pas de suivre attentivement les prises de position au cours de cette campagne.

